



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

Provisoire

8287^e séance

Jeudi 14 juin 2018, à 15 heures

New York

Président : M. Nebenzia (Fédération de Russie)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
Chine	M. Zhang Dianbin
Côte d'Ivoire	M. Djédjé
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Tachco
Éthiopie	M. Alemu
France	M. Michon
Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
Kazakhstan	M. Temenov
Koweït	M. Bourisly
Pays-Bas	M. Van Oosterom
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de l'Ambassadrice Joanna Wronecka, Représentante permanente de la Pologne, en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice Wronecka.

M^{me} Wronecka (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 3 a) iv) de la résolution 1591 (2005), j'ai l'honneur d'informer le Conseil de sécurité des travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan pour la période allant du 14 mars au 14 juin 2018. Au cours de cette période, le Comité s'est réuni à deux occasions dans le cadre de consultations officielles.

Tout d'abord, je voudrais rappeler que suite à l'approbation par le Comité des candidatures du Groupe d'experts sur le Soudan, le Secrétaire général a nommé quatre membres du Groupe d'experts le 14 mars, tandis que le cinquième expert a été nommé par le Secrétaire général le 9 mai, après que trois membres du Comité eurent levé leurs réserves à cette candidature le 2 mai.

Le 16 janvier, le Comité avait reçu une lettre du Coordonnateur du Groupe d'experts recommandant au Comité d'envisager de mettre à jour les informations concernant Musa Hilal Abdalla Alnsiem, Adam Yacub Sharif et Jibril Abdulkarim Ibrahim Mayu figurant dans la liste de sanctions. Le 30 janvier, le Groupe d'experts avait par ailleurs informé le Comité que les modifications proposées au sujet d'Adam Yacub Sharif avaient par inadvertance omis des éléments d'identification et avait par la suite transmis au Comité les modifications proposées dûment révisées. En conséquence, le 14 mars, le Comité a approuvé les modifications révisées proposées à la liste. Un communiqué de presse correspondant et une note verbale à l'intention de tous les États Membres ont été publiés le même jour.

Au cours des consultations tenues le 12 avril, le Comité a entendu un exposé du Coordonnateur du Groupe d'experts sur le programme de travail du Groupe, conformément à son mandat tel que prorogé jusqu'au 12 mars 2019 par la résolution 2400 (2018). À cet égard, M. Bifwoli Wanjala a indiqué aux membres du Comité que le Groupe d'experts allait continuer de surveiller les groupes rebelles darfouriens, dont la plupart se trouvent actuellement en Libye et au Soudan du Sud, ainsi que les milices présentes au Soudan. Le Groupe d'experts compte également identifier les personnes qui font obstacle au processus de paix et qui donc remplissent les critères de désignation.

Un autre domaine d'intervention du Groupe d'experts au cours de son mandat actuel concerne la campagne de collecte d'armes menée actuellement par le Gouvernement soudanais et ses incidences sur l'embargo sur les armes au Darfour. En outre, le Groupe d'experts continuera de surveiller les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, notamment la violence sexuelle et sexiste et la violence contre les enfants, ainsi que l'interdiction de voyager et le gel des avoirs. Les membres du Comité ont accueilli favorablement le programme de travail et les projets de voyage du Groupe d'experts. Un résumé de la réunion a fait l'objet d'un communiqué de presse publié le 18 avril (SC/13305).

J'en viens maintenant à la visite que j'ai effectuée au Soudan, du 13 au 20 avril. L'objectif de cette visite était de recueillir des informations sur l'application des mesures de sanctions en ouvrant des canaux de communication pour évaluer la situation sur le terrain, en vue de contribuer à l'examen des sanctions concernant le Soudan par le Conseil de sécurité. Le représentant du Koweït m'a accompagnée depuis New York, et les représentants de la Chine, de la France, des Pays-Bas, de la Fédération de Russie, de la Suède, du Royaume-Uni et des États-Unis m'ont rejointe au Soudan depuis leurs ambassades respectives à Khartoum. J'étais également accompagnée de trois membres du Groupe d'experts et d'un membre du personnel du Secrétariat.

Durant notre séjour à Khartoum et à Al-Fasher, nous nous sommes entretenus avec un large éventail d'interlocuteurs représentant le Gouvernement, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et le corps diplomatique étranger. Nous avons également visité deux camps de déplacés, le camp d'Abu Shouk près d'Al-Fasher et le camp de Hesahesa près de Zalengei, où nous avons eu des échanges

directs avec les déplacés. Je tiens également à souligner que le Gouvernement soudanais et le personnel des Nations Unies m'ont apporté leur plein appui tout au long de ma visite. Dans la lettre que je compte adresser prochainement au Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies, j'encouragerai le Gouvernement soudanais à continuer de faire fond sur la coopération actuelle avec le Comité et le Groupe d'experts.

Le 1^{er} juin, le Comité a reçu le premier rapport trimestriel actualisé du Groupe d'experts, qui portait essentiellement sur la visite effectuée par le Groupe au Soudan, du 14 avril au 7 mai. Dans ce rapport, le Groupe d'experts a également indiqué que des visas à entrée unique avaient été délivrés à tous ses membres pour leur prochaine mission au Soudan, du 18 juin au 7 juillet.

Le 6 juin, j'ai présenté mon rapport de mission au Comité, dans lequel j'ai indiqué que même si la situation au Darfour s'était considérablement améliorée depuis la mise en place du régime de sanctions en 2004, il restait de nombreux défis à relever, notamment en ce qui concerne la situation humanitaire et les droits de l'homme, ainsi que le processus politique. En outre, il faut faire davantage pour remédier aux causes profondes du conflit. Après ma visite, j'estime qu'il serait opportun pour le Conseil de procéder à un examen du régime de sanctions.

Mon rapport contient également quatre recommandations – trois à l'intention du Comité et une à l'intention du Conseil. Le Comité a examiné le rapport et les recommandations qui y figurent lors des consultations qu'il a tenues hier. Les membres du Comité

ont accueilli favorablement les trois recommandations les concernant et y ont apporté des ajouts. La présidence va agir en conséquence en consultation avec le Comité. La recommandation que j'ai adressée au Conseil se lit comme suit :

« Que le Conseil maintienne son intention, telle qu'exprimée au paragraphe 3 de la résolution 2400 (2018), d'examiner les mesures concernant le Darfour compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain. Dans le cadre de cet examen, le Conseil pourrait envisager de fixer des paramètres axés sur la recherche de solutions en vue de l'abrogation éventuelle de ces mesures à long terme, ce qui pourrait être un moyen d'encourager des changements positifs au Soudan. »

Je suis sûre que le prochain rapport du Groupe d'experts contiendra des informations utiles pour les membres du Conseil, dont il faudra tenir compte lors de l'élaboration de la prochaine résolution sur le régime des sanctions concernant le Soudan.

Le Comité continuera d'appuyer le Conseil dans les efforts qu'il déploie pour qu'il soit mis fin à ce conflit prolongé dans la région du Darfour et, ce faisant, contribuer à la paix et à la stabilité dans une région très fragile du continent africain.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M^{me} Wronecka de son exposé.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

La séance est levée à 15 h 15.